



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale des
territoires et de la mer

Saint-Brieuc, le 6 juillet 2017

CANAL DE NANTES A BREST (Section costarmoricaïne) AVIS A LA BATELLERIE

N° 2017 / 001

Pris en application de l'article 10 de l'arrêté du 30 juin 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le canal de NANTES à BREST, section costarmoricaïne, comprise entre l'écluse n° 137 des Forges à l'écluse n° 146 de Coat Natous.

Motivation de l'avis à la batellerie :

Considérant le diagnostic effectué sur les écluses n°137 à n°146 faisant état de désordres importants susceptibles d'entraîner des incidents mécaniques conséquents lors des manœuvres des portes et pouvant notamment porter atteinte à la sécurité des personnes et en particulier, celle des plaisanciers ;

Les usagers sont informés que les éclusages sont interdits de l'écluse n°138 de Bon Repos à l'écluse n°146 de Coat Natous.

Seule, l'écluse n°137 des Forges qui a fait récemment l'objet de travaux de réparation sur les deux portes, peut être manœuvrée librement et en toute sécurité. La navigation reste néanmoins autorisée dans les biefs concernés par l'arrêté préfectoral cité ci-dessus.

Commentaires particuliers :

Un programme pluriannuel de travaux sur les écluses devrait être engagé dès 2018 par le Département des Côtes-d'Armor pour permettre, à terme, l'utilisation de toutes les écluses comprises dans la zone de navigation. Ces travaux seront réalisés par tranche sur plusieurs années, de l'écluse n°138 à l'écluse n°146.

Il est vivement recommandé de se renseigner, préalablement à toute navigation, auprès du Conseil départemental des Côtes-d'Armor pour connaître l'état des biefs : le niveau des biefs peut être abaissé afin de réaliser les expertises ou les travaux nécessaires à leur remise en état.

Validité :

Cet avis est pris pour une durée indéterminée.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer


Pierre BESSIN

En cas de besoin, le service à contacter est le suivant :

Département des Côtes-d'Armor, Agence Technique Départementale de Guingamp-Rostrenen
Tél : 06 73 01 57 13 ou 02 96 44 39 40